



**Nations Unies**

# **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

**Rapport sur les travaux de la partie  
principale et de la reprise  
de la vingt-neuvième session  
(3 et 4 décembre 2020)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2020  
Supplément n° 10



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2020  
Supplément n° 10

# **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

**Rapport sur les travaux de la partie principale  
et de la reprise de la vingt-neuvième session  
(3 et 4 décembre 2020)**



Nations Unies • New York, 2020

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[17 décembre 2020]

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . . . .	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social . . . . .	1
I. Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	1
II. Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa trentième session . . . . .	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social . . . . .	3
Résolution 29/1 Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 . . . . .	3
II. Organisation de la partie principale de la session et questions administratives . . . . .	5
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	5
B. Participation . . . . .	5
C. Élection du Bureau . . . . .	5
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	6
E. Clôture de la session . . . . .	6
III. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique . . . . .	7
A. Délibérations . . . . .	8
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	10
IV. Préparatifs des quatorzième et quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale . . . . .	11
Délibérations . . . . .	11
V. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .	13
Délibérations . . . . .	13
VI. Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission . . . . .	14
A. Délibérations . . . . .	14
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	15
VII. Questions diverses . . . . .	16
VIII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session . . . . .	17

IX. Organisation de la reprise de la session et questions administratives.....	18
A. Ouverture et durée de la session .....	18
B. Participation .....	18
C. Documentation .....	18
D. Clôture de la session .....	18

## *Résumé*

Le présent résumé a été établi conformément à l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social » et à l'annexe à la résolution 72/305, intitulée « Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social », dans laquelle il est indiqué que les rapports des organes subsidiaires du Conseil devraient notamment comporter un résumé.

En raison des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avait dû reporter la partie principale de sa vingt-neuvième session, qui devait initialement se tenir du 18 au 22 mai 2020. Le 22 juillet 2020, le Conseil économique et social a adopté la décision 2020/230, sur l'ordre du jour provisoire révisé de la vingt-neuvième session de la Commission. Conformément à cette décision, la Commission a tenu la partie principale et la reprise de sa vingt-neuvième session selon un format réduit les 3 et 4 décembre 2020, dont le rapport figure dans le présent document. Le chapitre premier comporte le texte des décisions que la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter et de la résolution que la Commission a adoptée.

Pendant la partie principale de sa vingt-neuvième session, la Commission a entendu une déclaration de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et a examiné des questions d'organisation.

Pendant la reprise de sa vingt-neuvième session, la Commission a examiné les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, ainsi que les préparatifs des quatorzième et quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle a en outre réfléchi à ses contributions aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a ensuite examiné l'ordre du jour provisoire de sa trentième session.

La Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter deux décisions : a) « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » ; et b) « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la partie principale et de la reprise sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa trentième session ». La Commission a en outre adopté la résolution suivante : « Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 ».



## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décisions suivants :

##### Projet de décision I

#### **Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

Le Conseil économique et social, rappelant sa décision 2017/236, intitulée « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime », dans laquelle il a, entre autres, rappelé la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants en date du 20 mars 2009 et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en date du 24 avril 2009 et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail jusqu'à la partie de session que chaque Commission devait tenir au premier semestre de 2021, décide de proroger le mandat du groupe de travail, tel qu'il est exposé dans sa décision 2017/236, jusqu'à la reprise de session que chaque Commission doit tenir en décembre 2021, à laquelle chacune devrait procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat au-delà de 2021.

##### Projet de décision II

#### **Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la partie principale et de la reprise sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa trentième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session ;
- b) Réaffirme la décision 21/1 de la Commission en date du 27 avril 2012 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trentième session énoncé ci-dessous.

**Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.
4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
  - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
  - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;
  - c) Méthodes de travail de la Commission ;
  - d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.
5. Débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés<sup>1</sup>.
6. Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale :
  - a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;
  - b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
  - c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme ;
  - d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale ;
  - e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances.
7. Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.
8. Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face.
9. Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
10. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session.

---

<sup>1</sup> Conformément à la décision 2020/230 du Conseil économique et social.

## B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après, que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adoptée à la reprise de sa vingt-neuvième session, ainsi que sur les mesures prises conformément à la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale :

### Résolution 29/1

#### **Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021**

*La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,*

*Exerçant* les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2020-2021<sup>2</sup>, ainsi que les informations supplémentaires communiquées au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office aux fins de ses délibérations,

*Réaffirmant* sa résolution 28/4 du 13 décembre 2019,

1. *Note* que le rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 contient des informations sur les ajustements à apporter au budget consolidé ;

2. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à appliquer pleinement sa résolution 28/4 et de rendre compte régulièrement de son application au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office ;

3. *Prie* la coprésidence du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de préparer, en consultation avec les États Membres et avec l'appui du Secrétariat, un plan de travail pour 2021 assorti d'échéances claires qui permette de suivre et de passer en revue la bonne mise en œuvre, par l'Office, des mandats énoncés dans la résolution 28/4 et la présente résolution ;

4. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à faire rapport sur les incidences de la crise due à la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la situation financière et la gouvernance et sur la réponse apportée par l'Office pour faire face à la crise, et de présenter des recommandations susceptibles d'améliorer sa réponse face à d'éventuelles crises futures ;

5. *Prie également* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de proposer des solutions possibles pour compenser les déficits de financement, y compris ceux qui résultent de la crise des liquidités au titre du budget ordinaire et des incidences de la crise due à la COVID-19, et de présenter des informations sur les économies réalisées et sur une éventuelle réaffectation des ressources ;

6. *Approuve*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins générales, le budget révisé d'un montant de 3 428 900 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2020-2021 ;

<sup>2</sup> E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16.

7. *Entérine*, en ce qui concerne les fonds destinés à des fins spéciales et les dépenses d'appui aux programmes, le budget révisé suivant pour l'exercice biennal 2020-2021 :

**Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

	<i>Ressources</i> (en milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	<i>Budget approuvé</i> 2020-2021	<i>Budget révisé</i> (2020-2021)	<i>Budget approuvé</i> (2020-2021)	<i>Budget révisé</i> (2020-2021)
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Poste	2 254,2	2 088,7	7	7
Autres objets de dépense	1 349,8	1 340,2		
<b>Total partiel</b>	<b>3 604,0</b>	<b>3 428,9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Fonds constitués à des fins spéciales</b>				
	359 555,4	331 999,2	264	264
<b>Total partiel</b>	<b>359 555,4</b>	<b>331 999,2</b>	<b>264</b>	<b>264</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Poste	10 764,3	18 579,8	64	64
Autres objets de dépense	3 353,7	7 159,7		
<b>Total partiel</b>	<b>14 117,9<sup>a</sup></b>	<b>25 739,5<sup>b</sup></b>	<b>64</b>	<b>64</b>
<b>Total</b>	<b>377 277,3</b>	<b>361 167,6</b>	<b>335</b>	<b>335</b>

<sup>a</sup> Crédit pour 2020.

<sup>b</sup> Crédit pour 2020-2021.

8. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds ;

9. *Se félicite* des efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour accroître la transparence dans la présentation du budget et, à cet égard, prie la Directrice exécutive de l'Office de faire en sorte que les montants estimatifs des dépenses relatives aux activités prévues par le secrétariat des organes directeurs, ainsi que par le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, soient dûment et distinctement pris en compte dans les futurs documents relatifs au budget consolidé ;

10. *Prie* la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de présenter des informations sur les incidences financières de la stratégie à long terme pour l'Office, ainsi que des informations sur les réaffectations qui pourraient de ce fait être nécessaires.

## Chapitre II

### Organisation de la partie principale de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

3. En raison des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission avait dû reporter la partie principale de sa vingt-neuvième session, qui devait initialement se tenir du 18 au 22 mai 2020. Le 22 juillet 2020, le Conseil économique et social a adopté la décision 2020/230, sur l'ordre du jour provisoire révisé de la vingt-neuvième session de la Commission. Conformément à cette décision, une session s'est tenue selon un format réduit le 3 décembre 2020.

4. Conformément à la décision 2020/230 du Conseil, les points qui figuraient initialement dans l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session, tel qu'établi dans la décision 2019/223 du Conseil, notamment le débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés, n'ont pas été abordés à la vingt-neuvième session mais devaient être inscrits à l'ordre du jour provisoire de la trentième session.

5. La Commission a tenu une séance pendant la partie principale de sa vingt-neuvième session. Son président a ouvert la session. La Directrice exécutive a prononcé une allocution.

#### B. Participation

6. La Commission avait approuvé les modalités d'organisation de la partie principale de la vingt-neuvième session au moyen d'une procédure d'approbation tacite le 13 novembre 2020. Selon ces modalités, des représentantes et représentants des membres de la Commission ont été autorisés à être présents physiquement dans la salle de conférence, tandis que les représentantes et représentants des autres États Membres et parties prenantes s'y sont joints en ligne.

7. Les représentantes et représentants de 29 États membres de la Commission ont participé à la partie principale de la vingt-neuvième session (10 États n'étaient pas représentés). Des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentantes et représentants d'entités du système des Nations Unies et des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté.

#### C. Élection du Bureau

8. Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur de ses commissions techniques, la Commission a ouvert sa vingt-neuvième session à l'issue de la reprise de la vingt-huitième session, le 13 décembre 2019, à la seule fin d'élire son bureau. Compte tenu de la rotation des sièges selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau élus pour la vingt-neuvième session de la Commission et leurs groupes régionaux respectifs sont indiqués ci-dessous.

9. Le 13 décembre 2019, la Commission a élu son président, sa deuxième vice-présidente et son rapporteur. La nomination au poste de premier vice-président est restée en suspens jusqu'au 17 novembre 2020, date à laquelle le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a présenté la candidature de Gabriela Sellner (Autriche). La nomination au poste de troisième vice-président est restée en suspens jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020, date à laquelle le Groupe des États d'Afrique a proposé la

candidature de Mohamed Hamdy Elmolla (Égypte). La Commission a élu la Première Vice-Présidente et le Troisième Vice-Président lors de l'examen du point 1 de l'ordre du jour.

10. Le Bureau de la Commission à sa vingt-neuvième session était composé comme suit :

<i>Président</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Jose Antonio Marcondes de Carvalho (Brésil)
<i>Première Vice-Présidente</i>	États d'Europe occidentale et autres États	Gabriela Sellner (Autriche)
<i>Deuxième Vice-Présidente</i>	États d'Asie et du Pacifique	Khojesta Fana Ebrahimkhel (Afghanistan)
<i>Troisième Vice-Président</i>	États d'Afrique	Mohamed Hamdy Elmolla (Égypte)
<i>Rapporteur</i>	États d'Europe orientale	Ivan Gospodinov (Bulgarie)

11. Un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de l'observateur ou du représentant de l'État occupant la présidence de l'Union européenne a été créé afin d'aider le Président de la Commission à traiter les questions d'organisation. Il constituait, avec le Bureau élu, le Bureau élargi prévu dans la résolution 2003/31 du Conseil économique et social.

#### **D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

12. À la séance tenue pendant la partie principale de sa session, le 3 décembre 2020, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux (E/CN.15/2020/1/Add.1) que le Conseil économique et social avait approuvés par sa décision 2020/230.

#### **E. Clôture de la session**

13. Le Président a déclaré close la session.

## Chapitre III

### Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

14. À la 1<sup>re</sup> séance de la reprise de sa vingt-neuvième session, tenue conjointement avec la reprise de la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants, le 3 décembre 2020, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« 3. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

c) Méthodes de travail de la Commission ;

d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes. »

15. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants :

a) Rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2020/2-E/CN.15/2020/2) ;

b) Rapport de la Directrice exécutive sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16) ;

c) Rapport de la Directrice exécutive sur la représentation équilibrée des genres et la représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2020/17-E/CN.15/2020/17) ;

d) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2020/3-E/CN.15/2020/3 et E/CN.7/2020/3/Add.1-E/CN.15/2020/3/Add.1) ;

e) Note du Secrétariat sur l'avant-projet de plan-programme pour 2021 et d'information sur la performance pour 2019 (E/CN.7/2020/13-E/CN.15/2020/15) ;

f) Avant-projet de plan-programme pour 2022 et d'information sur la performance pour 2020 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2020/CRP.20-E/CN.15/2020/CRP.1) ;

g) Note du Secrétariat sur les méthodes de travail des organes directeurs de l'ONUDC pendant la pandémie de COVID-19 (E/CN.7/2020/CRP.21-E/CN.15/2020/CRP.2) ;

h) Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025 (E/CN.7/2020/CRP.22-E/CN.15/2020/CRP.3).

16. Le Directeur de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et la Chef du secrétariat des organes directeurs de l'ONUDC ont fait des déclarations liminaires. La représentante du Brésil, en sa qualité de coprésidente du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, a également fait une déclaration liminaire.

17. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États suivants : Colombie, Chine, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Canada, Japon, Fédération de Russie, Brésil et Cuba. Des

déclarations ont aussi été faites par les observateurs et observatrices de la Suisse, de la Jamaïque, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et du Bangladesh.

18. Des déclarations communes ont été faites par l'observatrice des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par l'observateur de l'Union européenne au nom de l'Union et de ses États membres et par l'observateur de Singapour au nom du Groupe des Amis pour la recherche à l'ONUDC<sup>3</sup>.

19. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de la session, le 4 décembre, la représentante des États-Unis et l'observateur de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations en vertu de leur droit de réponse.

## A. Délibérations

20. Conscients des difficultés que posait l'actuelle pandémie de COVID-19 pour la planification et l'exécution des programmes, les orateurs et oratrices ont salué les efforts déployés par l'Office, notamment pour assurer la continuité des activités de ses organes directeurs. Ils l'ont également félicité d'avoir poursuivi l'exécution de ses programmes. On a souligné qu'il était important de continuer à soutenir les États Membres, au vu en particulier de la pandémie et qu'il fallait inverser la tendance négative dans l'exécution des programmes pour 2021. La fourniture par l'ONUDC d'une assistance technique et opérationnelle de grande qualité, qui venait compléter ses travaux de recherche à visée pratique, utiles aux fins des politiques, et ses travaux normatifs a été appréciée.

21. Plusieurs orateurs et oratrices ont mis en avant le rôle déterminant du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer la coopération et la confiance avec les États Membres. L'action de la coprésidence du groupe de travail a été saluée. Plusieurs orateurs et oratrices ont noté que le groupe de travail constituait un cadre intéressant pour la conduite régulière de consultations et de discussions, notamment sur des questions touchant à la planification et à la mise en œuvre des programmes de l'ONUDC et à des aspects financiers, administratifs et autres. L'importance de la mise à la disposition des Commissions, en toute transparence et en temps voulu, des informations nécessaires à la prise de décisions a été soulignée, et la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en décembre 2021 a été accueillie avec satisfaction. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité d'établir un calendrier précis des réunions pour 2021.

22. Plusieurs orateurs ont félicité la Directrice exécutive de l'ONUDC pour la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025 qu'elle avait présentée au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et dont elle avait parlé à la session en cours ; ils ont relevé la pertinence de la Stratégie et remercié la Directrice exécutive pour le rôle moteur qu'elle avait joué dans son élaboration. Ils se sont réjouis du dialogue ouvert et inclusif qui s'était tenu sur la question en application de la résolution 62/9 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 28/4 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Certains ont constaté que la Stratégie offrait une vision claire, ainsi que des orientations quant aux mandats et aux domaines d'activité de l'Office. Ils ont insisté sur le fait qu'il fallait faire intervenir les États Membres dans la planification de sa mise en œuvre et les tenir régulièrement informés de l'avancement de celle-ci. Des orateurs ont souligné l'importance de la coordination entre les entités des Nations Unies et avec d'autres organisations régionales et internationales ayant des activités dans des domaines apparentés, ainsi que des partenariats multipartites, y compris avec la société civile.

23. Plusieurs orateurs et oratrices ont rappelé comme il importait que l'ONUDC bénéficie d'un financement suffisant, prévisible et stable pour remplir ses missions et

---

<sup>3</sup> Chili, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Japon, Mexique, Nigéria, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Union européenne.

continuer de fournir une assistance technique et opérationnelle de grande qualité, en particulier aux pays en développement. Plusieurs ont exprimé leur préoccupation quant aux problèmes que rencontrait l'Office du fait de l'actuelle crise des liquidités du budget ordinaire et de l'insuffisance des fonds destinés à des fins générales, qui pouvaient peser sur sa capacité à s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles ayant trait aux programmes. Il a été noté que la pandémie de COVID-19 avait encore aggravé la situation financière de l'Office. Plusieurs orateurs et oratrices ont engagé les donateurs à envisager de verser des contributions non préaffectées. Certaines personnes se sont félicitées des mesures qui avaient été prises pour appliquer pleinement et rapidement la résolution 62/9 de la Commission des stupéfiants et la résolution 28/4 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et ont encouragé la poursuite des efforts pour parvenir à leur pleine application. L'ONUDC a par ailleurs été encouragé à se montrer plus transparent pour ce qui était de l'utilisation des fonds destinés à l'appui aux programmes, à en étendre la répartition et à faire rapport sur la question.

24. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont salué les efforts que l'ONUDC consacrait à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs ont souligné qu'il importait de tenir les États Membres régulièrement informés des progrès réalisés par l'Office dans la mise en œuvre de ces réformes.

25. Un certain nombre d'orateurs et d'oratrices ont estimé qu'il fallait renforcer la gestion axée sur les résultats, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité, et l'intégration du suivi et de l'évaluation. Il importait de donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de rendre compte de ce qui était fait à cet égard.

26. Certaines délégations, accueillant avec satisfaction les progrès réalisés par l'ONUDC en matière d'égalité des genres dans la composition de ses effectifs, ont jugé souhaitable de parvenir à une représentation égale, en particulier aux postes de rang élevé. Il fallait assurer la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects de la programmation et des activités de l'Office. Les mesures décidées par la Directrice exécutive à cet égard, notamment en sa qualité de Championne internationale de l'égalité des genres, ont été saluées.

27. Plusieurs orateurs et oratrices ont estimé que des efforts supplémentaires devaient être déployés pour favoriser la diversité géographique et assurer une représentation géographique équitable dans la composition du personnel de l'Office, en particulier aux postes de rang élevé. L'ONUDC a été félicité pour les dispositions qu'il avait prises dans les domaines de la prospection, du recrutement et de la rétention de personnel et pour les activités qui s'y rapportaient, dont le lancement, en 2020, du « coin de la diversité ». Plusieurs orateurs et oratrices se sont inquiétés de ce que les progrès accomplis en faveur d'une meilleure représentation des pays en développement, en particulier des pays non représentés ou sous-représentés, étaient insuffisants. Il a été demandé à la Directrice exécutive de redoubler d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable, ce qui influencerait positivement sur les activités de l'ONUDC.

28. Des délégations ont évoqué la politique de tolérance zéro prônée par l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation sexuelle et du harcèlement et, à cet égard, l'Office a été prié de poursuivre ses efforts pour donner suite aux recommandations pertinentes.

29. On a mentionné la note du Secrétariat consacrée aux méthodes de travail des organes directeurs de l'ONUDC pendant la pandémie de COVID-19 (E/CN.7/2020/CRP.21-E/CN.15/2020/CRP.2) et on a salué les mesures qui avaient été prises pour que tous les membres de la Commission puissent participer aux travaux.

30. Plusieurs orateurs et oratrices ont souligné le rôle significatif de la recherche pour l'action de l'ONUDC, insistant sur l'importance de l'impartialité, de la transparence et de l'utilisation de données fiables et vérifiées, ainsi que sur la nécessité de consulter les États en temps utile. Il fallait réfléchir à des modalités de financement de la recherche qui permettent d'en préserver l'intégrité et l'indépendance. À cet égard, on a insisté sur

le fait que l'ONUDC devait fournir une assistance technique aux États Membres afin qu'ils renforcent leurs capacités en matière de collecte et d'analyse de données.

## **B. Mesures prises par la Commission**

31. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de la session, le 4 décembre 2020, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision intitulé « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime », sur la prorogation du mandat du groupe de travail jusqu'à la reprise de session que chaque Commission doit tenir en décembre 2021 (E/CN.15/2020/L.2). (Pour le texte du projet de décision, voir chap. I, sect. A, projet de décision I.)

32. À la même séance, la Commission a adopté un projet de résolution sur l'exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 (E/CN.15/2020/L.3). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, résolution 29/1.)

## Chapitre IV

### **Préparatifs des quatorzième et quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

33. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de sa session, le 4 décembre 2020, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre de jour, intitulé « Préparatifs des quatorzième et quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ».

34. Le Président de la Commission a fait une déclaration liminaire. Le Directeur de la Division des traités de l'ONU DC, en sa qualité de Secrétaire exécutif du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, a également fait une déclaration. La Secrétaire de la Commission, en sa qualité de Secrétaire du quatorzième Congrès, a fait une présentation.

35. La représentante du Japon, pays hôte du quatorzième Congrès, a fait une présentation. Des déclarations ont été faites par les représentantes de la Chine, de l'Afghanistan, des États-Unis et de l'Équateur ainsi que par l'observateur du Pérou.

36. Des déclarations ont également été faites par les observatrices de l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale et de Penal Reform International, et par l'observateur de Criminologists Without Borders.

### **Délibérations**

37. Le Président a fourni des informations sur les questions d'organisation et de fond relatives aux préparatifs du Congrès et, à cet égard, s'est référé au report du quatorzième Congrès par l'Assemblée générale dans sa décision 74/550 B. Il a rappelé que le Congrès devrait par conséquent se tenir du 7 au 12 mars 2021, avec des consultations préalables le 6 mars. Le Président a également rappelé aux participants qu'ils avaient l'occasion d'exprimer officiellement leur souhait d'accueillir le quinzième Congrès, prévu en 2025.

38. Le représentant du Japon a présenté des informations sur la possibilité de participer au quatorzième Congrès en personne et en ligne, sur la base des principes de sécurité, d'inclusion et d'efficacité, compte tenu de la situation relative à la COVID-19. Il a donné des précisions sur le nombre de personnes participantes qui seraient autorisées à entrer au Japon. Il a expliqué que des mesures spéciales s'appliqueraient pendant leur séjour dans le pays et a précisé ce que ces mesures spéciales impliqueraient. Il a souligné que le pays hôte travaillait en étroite collaboration avec l'ONU DC pour que le Congrès soit pour tous les participants en ligne une expérience unique. Il a souligné l'engagement du pays hôte à organiser avec succès le quatorzième Congrès dans les circonstances actuelles.

39. Le Directeur de la division des traités de l'ONU DC a informé la Commission des efforts déployés avec le Gouvernement japonais pour organiser le quatorzième Congrès selon des modalités garantissant une participation inclusive et diversifiée. Il a exprimé l'espoir que les modalités hybrides, qui prévoient à la fois la participation en présentiel et la participation en ligne, permettraient à un grand nombre de personnes du monde entier de participer activement au Congrès. Il a précisé que le quatorzième Congrès serait l'une des premières grandes conférences des Nations Unies à se tenir à l'extérieur du Siège des Nations Unies depuis le début de la pandémie de COVID-19. Le Secrétaire de la Commission a donné des informations sur le projet révisé d'organisation des travaux qui tient compte de la durée réduite du Congrès, sur la documentation, les modalités d'inscription et sur un certain nombre d'autres questions d'organisation.

40. Les orateurs et oratrices, saluant les efforts déployés par le Gouvernement japonais et l'ONU DC pour organiser le Congrès de manière ouverte et inclusive, ont reconnu les possibilités qu'offraient les modalités hybrides. Plusieurs orateurs et oratrices, se référant aux consultations en cours sur le projet de déclaration de Kyoto, ont appelé les États à finaliser la déclaration dans un esprit constructif, en exprimant l'espoir qu'il s'agira d'un

document important pour les années à venir. Une oratrice, se référant aux nouvelles tendances de la criminalité observées lors de la pandémie de COVID-19, a préconisé que le projet de déclaration de Kyoto reflète de manière appropriée la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière pénale. Un autre orateur a mentionné la négociation de la déclaration qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption et les synergies possibles avec la négociation du projet de déclaration de Kyoto. Des orateurs et oratrices ont également décrit les mesures prises dans leurs pays en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, notamment en ce qui concerne la lutte contre des formes de criminalité telles que le terrorisme, la traite des personnes, le trafic de migrants et la corruption, ainsi que le renforcement de l'indépendance et de l'intégrité du pouvoir judiciaire.

## Chapitre V

### **Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

41. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de sa session, le 4 décembre 2020, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».
42. Une déclaration a été faite par la représentante de la Chine.
43. Une déclaration a également été faite par l'observatrice de Zonta International au nom des membres du Comité ONG de la condition de la femme (Vienne).

#### **Délibérations**

44. On a souligné l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que document reflétant les aspirations à une vie meilleure. Sa mise en œuvre était une entreprise de longue haleine, et on a insisté sur le rôle de l'assistance technique offerte par l'ONUSD à l'appui des efforts nationaux. Une oratrice a souligné qu'il était nécessaire d'adopter des réformes en faveur de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

## Chapitre VI

### Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission

45. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de sa session, le 4 décembre 2020, la Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission ». Le Président a présenté ce point et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation des travaux de sa trentième session.

46. Le représentant de la Colombie a fait une déclaration.

47. L'observateur de la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale a également fait une déclaration.

#### A. Délibérations

##### 1. Durée de la trentième session et autres dispositions

48. Le Président de la Commission a rappelé que le Bureau élargi avait, à sa réunion du 11 novembre 2020, recommandé que la partie principale de la trentième session de la Commission se tienne du lundi 17 au vendredi 21 mai 2021 et que la reprise de cette session se tienne les jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021. Également à sa réunion, le Bureau élargi avait recommandé que des consultations informelles préalables aient lieu le vendredi 14 mai 2021. Le Président a également déclaré que le Bureau élargi continuerait d'examiner les modalités d'organisation compte tenu de l'évolution de la situation relative à la COVID-19.

49. Il a été porté à l'attention de la Commission que, conformément à sa décision 21/1, le délai impératif de dépôt des projets de résolutions était en principe d'un mois avant l'ouverture de la session. Les projets de résolutions dont elle serait saisie à sa trentième session devraient donc être déposés au plus tard le lundi 19 avril 2021 à midi.

##### 2. Débat thématique

50. Le Président de la Commission a rappelé que, conformément à la décision 2020/230 du Conseil économique et social, le thème principal et sujet du débat thématique de la trentième session, « Les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés », serait reporté de la vingt-neuvième session. Le Bureau élargi, à sa réunion du 11 novembre 2020, a approuvé la proposition du Président de ne pas avoir de sous-thèmes pour le débat thématique de la trentième session, conformément à l'approche adoptée par la Commission pour sa vingt-neuvième session.

51. Le Président de la Commission a rappelé que, dans sa décision 18/1 sur les principes directeurs de ses débats thématiques, la Commission avait instamment prié les États Membres et les groupes régionaux de proposer, au plus tard deux mois avant la session, des experts susceptibles de participer au débat. Il a également encouragé les délégations à accorder toute l'attention voulue à la parité des sexes au moment de désigner ces experts.

##### 3. Atelier du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

52. La Commission a décidé d'accepter, comme elle l'avait fait par le passé, une proposition du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale visant à ce que celui-ci organise un atelier avant que le Comité plénier n'examine les projets de résolutions. Le Président a informé la Commission que le sujet proposé pour l'atelier serait porté à l'attention du Bureau élargi de sa trentième session pour examen et approbation en temps voulu.

#### **4. Manifestations parallèles**

53. Le Président a noté que l'inscription aux manifestations parallèles se ferait selon la pratique établie et que, un peu avant la session, on évaluerait la possibilité de tenir les manifestations parallèles en personne ou sous des modalités hybrides compte tenu de la situation liée à la COVID-19.

#### **5. Ordre du jour provisoire de la trentième session**

54. Le Président a rappelé que le Bureau élargi, à sa réunion du 30 novembre 2020, avait approuvé la proposition d'ordre du jour provisoire de la trentième session qui avait été distribuée précédemment. Il a appelé l'attention de la Commission sur l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le projet de décision concernant le rapport de la Commission sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session et l'ordre du jour provisoire de sa trentième session. (Pour le texte du projet de décision, voir chap. I, sect. A, projet de décision II).

### **B. Mesures prises par la Commission**

55. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de la session, le 4 décembre 2020, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision visé au paragraphe 54. (Pour le texte du projet de décision, voir chap. I, sect. A, projet de décision II).

56. La Commission a aussi approuvé les dates et délais de sa trentième session et pris les dispositions voulues, comme indiqué aux paragraphes 48 à 54 ci-dessus.

## Chapitre VII

### Questions diverses

57. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de sa session, le 4 décembre 2020, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Questions diverses ». Le Président a porté à l'attention de la Commission une lettre de la direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) datée du 27 novembre 2020 concernant l'examen par la Commission du rapport du conseil d'administration de l'UNICRI, qui pourrait être traité de manière appropriée lors de la trentième session de la Commission.

## Chapitre VIII

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session**

58. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de sa session, le 4 décembre 2020, la Commission a adopté les parties de son rapport concernant l'organisation de la partie principale de la vingt-neuvième session (E/CN.15/2020/L.1), l'organisation de la reprise de la session (E/CN.15/2020/L.1/Add.1) et le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.15/2020/L.1/Add.2), telles que modifiées oralement. Elle a décidé que, comme il était d'usage, le présent rapport serait porté à l'attention du Conseil économique et social et qu'un projet de décision concernant le rapport sur les travaux de la partie principale et de la reprise de sa vingt-neuvième session et l'ordre du jour provisoire de sa trentième session, qui serait recommandé au Conseil économique et social pour adoption, serait inclus dans le rapport sur les travaux de la reprise de la session (voir chap. I, sect. A, projet de décision II). La Commission a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport à son Président, assisté du Rapporteur.

## Chapitre IX

### Organisation de la reprise de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

59. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa vingt-neuvième session à Vienne les 3 et 4 décembre 2020.

60. Dans sa décision 2011/259, intitulée « Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

61. La Commission a tenu deux séances à la reprise de sa vingt-neuvième session. Conformément à la décision 2011/259 du Conseil économique et social, elle a tenu avec la Commission des stupéfiants une séance conjointe lors de laquelle ont été examinés le point 4 de l'ordre du jour de celle-ci et le point 3 de son propre ordre du jour.

62. À la séance plénière conjointe, le Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et le Président de la Commission des stupéfiants ont fait des déclarations.

#### B. Participation

63. Les représentantes et représentants de 29 États membres de la Commission ont participé à la reprise de la vingt-neuvième session (10 États membres n'étaient pas représentés). Les observateurs et observatrices d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentantes et représentants d'entités du système des Nations Unies et des observateurs et observatrices d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté. La liste des participantes et participants est publiée sous la cote E/CN.15/2020/INF/2.

#### C. Documentation

64. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa vingt-neuvième session est publiée dans un document de séance (E/CN.15/2020/CRP.4).

#### D. Clôture de la session

65. À la 2<sup>e</sup> séance de la reprise de la session, le 4 décembre 2020, le Président de la Commission a prononcé une déclaration finale.